

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATION  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 novembre 2025 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 12 novembre 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Lapalun à Buis-les-Baronnies, sous la présidence de Michel GREGOIRE pour le Président, empêché.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard CHAPPON

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 96

**Nombre de voix délibératives :** 66

**Etaient présents : 49 (dont 6 suppléants)**

GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSEN Jean-Jacques, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BARBANSON Fabienne, BOTTINI Monique, CAHN Philippe, CARRERE Christian, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, DONZE André, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FOUGERAS Lionel, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, LABROT Alain, LANTHEAUME Pascal, LAURENT Marie-Christine, LEDESERT Philippe, LOUPIAS Aurélie, NIVON Jacques, PENIGAUT Alexandre, PILOZ Odile, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, TEISSEYRE Isabelle, TEULADE Christian, TRUPHEMUS Gérard, VIARSAC Roger, MATHONNET Elisabeth (suppléante), TRUPHEMUS David (suppléant), BOULET Alain (suppléant), CHAPPON Gérard (suppléant), PERNET Jean-Luc (suppléant), ROSIER Sandrine (suppléante)

**Etaient absents ou excusés : 36**

ACHAT Ginès, BOMPARD Jérôme, FLOQUET Marie, BONTOUX Géraud, BREDY Muriel, CHAVUET Véronique, CLEMENT Rémy, CONIL Denis, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, FAREL Annelise, FERNANDES José, FEUILLAS Annie, FRACHINOUS Alain, GARNERO Sylvie, GAUTHIER Eliane, GIELLY Patricia, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GROSS François, HAMARD Marc, LAFFITTE Didier, LYOBARD Eric, MATHIEU André, MORIN Gilbert, NICOLAS Jean-Louis, IMBERT Christian, PEZ Gérard, POUYET Stéphanie, PUSTOCH Alan, RAVOUX Gilles, ROUSSELLE Didier, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, TATONI Thierry

**Excusés ayant donné procuration : 17**

DAYRE Thierry donne procuration à GREGOIRE Michel, RUYSSCHAERT Christelle donne procuration à MONPEYSSEN Jean-Jacques, GARCIA Jean donne procuration à CHAMBON Claude, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à TEISSEYRE Isabelle, BERGER-SABATIER Martine donne procuration à BOTTINI Monique, BOMPARD Marc donne procuration à NIVON Jacques, BOREL Sylvie donne procuration à SALIN Olivier, BOUNIN Florence donne procuration à CARRERE Christian, CHAREYRE Laurent donne procuration à PENIGAUT Alexandre, CHAUDET Laurence donne procuration à BARBANSON Fabienne, GRONCHI Yoann donne procuration à CIRER-METHEL Pascal, MONGE Alain donne procuration à LANTHEAUME Pascal, MONIER Marie-Pierre donne procuration à ROCHAS Pascale, SOMAGLINO Claude donne procuration à MACIPE Nadia, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain, THIRIOT Christian donne procuration à CHARRASSE Daniel, TREMORI Michel donne procuration à HAIM Juliette

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur : Pascale ROCHAS

**Petite Enfance**

**187-2025 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Les Frimousses**

Les Communautés de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) et du Diois (CCD) coopèrent depuis 2017 pour organiser une offre d'accueil cohérente et accessible aux jeunes enfants sur leur territoire, au-delà des frontières administratives, selon la logique de bassin de vie.

Dans ce cadre, la crèche située à Rémuzat, est gérée par l'association « Les Frimousses ».

La répartition financière entre les deux intercommunalités est basée sur la fréquentation des enfants, pour la convention 2023-2025, conformément à la délibération n° 116\_2023, du 8 juin 2023, de l'avenant 2024-2025 conformément à la délibération n° 039\_2024 du 8 avril 2024 relatif à la déduction du Bonus Territoire versé par la CAF directement à l'association Les Frimousses.

Créé en 2007, le multi accueil fonctionne aujourd'hui 5 jours par semaine avec une capacité de 15 places.

Les indicateurs de fréquentation sont très positifs mais, malgré de bons résultats d'activité, la structure a été fragilisée par plusieurs éléments :

- renouvellement important des administrateurs bénévoles ces trois dernières années ;
- arrêt de travail prolongé de la directrice ;
- contrôle de la CAF révélant des inexactitudes dans les suivis d'heures avant le changement de direction.

Ces constats ont conduit à la mise en place d'un pilotage renforcé en 2024, associant les financeurs (CAF, CCBDP, CCD, Commune de Rémuzat), afin d'assurer la qualité d'accueil et la stabilité de la structure.

En septembre 2025, un licenciement pour inaptitude de la directrice a généré des frais exceptionnels importants qui s'élèvent à 63 236 €.

La trésorerie de l'association, estimée à 60 000 € début octobre 2025, ne permet pas d'absorber ces dépenses exceptionnelles sans mettre en péril le paiement des salaires et charges mensuelles dès octobre.

Un plan d'action assorti d'un soutien financier exceptionnel a donc été proposé par l'ensemble des partenaires réuni en comité de pilotage le 15 octobre 2025 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais exceptionnels	63 236 €	Subvention CAF	28 000 €
		Subvention MSA	5 000 €
		<b>Subvention CCBDP</b>	<b>8 064 €</b>
		Subvention CCD	3 936 €
		Les Frimousses	18 236 €
<b>TOTAL</b>	<b>63 236 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>63 236 €</b>

Ces subventions exceptionnelles permettront de garantir la continuité de ce service petite enfance sur ce territoire. Les partenaires ont convenu de maintenir un suivi renforcé en 2026 pour accompagner la structure à un équilibre financier durable.

La Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale est donc sollicitée pour une subvention exceptionnelle de 8 064 €, correspondant à sa part dans la répartition des coûts liés à cette dépense exceptionnelle.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote  
décide**

**POUR : 66**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

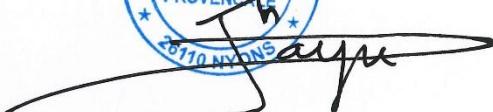
**DE PRENDRE ACTE** du plan de cofinancement exceptionnel présenté ci-dessus ;

**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 8 064 € à l'association Les Frimousses ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,  
Gérard CHAPPON

Le Président,  
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 28/11/2025

Mise en ligne le : 28/11/2025

Ampliation à : Association Les Frimousses